

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE PISCINES

Destinataires :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE - PRÉSIDENT COMMUNAUTÉ DE
DALKIA MONTARGIS GATINAIS - DIRECTEUR DALKIA MONTARGIS GATINAIS
RECREA BRIARE - DIRECTEUR RECREA BRIARE
RECREA BRIARE - DIRECTRICE RECREA BRIARE

Dossier suivi par : Laëtitia PAJADON

Téléphone : 02.38.77.31.40

courriel : laetitia.pajadon@ars.sante.fr

Veillez trouver ci-dessous les résultats des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Installation concernée : **PISCINE BRIARE**

Date du prélèvement : **24/02/2025**

Laboratoire : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Prélevé par : CARSO-EV

N° de prélèvement(s) : 00164702 00164703 00164704

Résultats des mesures terrain		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Heure du prélèvement				10h25	10h00	10h52
pH	unité pH	[6,9 ; 7,7]	-	7,0	7,0	7,0
Chlore libre	mg(Cl2)/L	-	-	1,40	1,50	1,60
Chlore libre actif	mg(Cl2)/L	[0,4 ; 1,4]	-	1,00	1,10	1,20
Chlore total	mg(Cl2)/L	-	-	1,90	1,90	2,00
Chlore combiné	mg(Cl2)/L	0,6	-	0,50	0,40	0,40
Acide isocyanurique	mg/L	75	-	<10	<10	<10
Fréquentation instantanée		-	-	0	0	25
Température de l'eau	°C	-	-	30,0	30,0	30,0
Transparence qualitative *		-	-	0	0	0

* 0 = transparence bonne ; 1 = transparence mauvaise

Résultats des analyses laboratoire		Limites de qualité	Références de qualité	BASSIN LUDIQUÉ	BASSIN RECEPTION DE TOBOGGAN	GRAND BASSIN
Staphylocoques pathogènes par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	100	<1	<1	1
Pseudomonas aëruginoza par 100ml	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	-	<1	<1	<1
Chlorures	mg/L	-	250	59	60	60
Carbone organique total	mg(C)/L	-	5	11	11	11

** Référence de qualité pour les trihalométhanes(4 substances) = 20 µg/l pour les bains à remou:

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent

Les résultats d'analyses de l'eau des trois bassins ont mis en évidence une teneur en COT qui dépasse la référence de qualité de 5 mg/l ce qui nécessite d'en rechercher l'origine et d'y remédier car c'est un signe de présence de matières organiques dans l'eau du bassin.

Le prochain contrôle permettra de vérifier que les mesures prises sont efficaces.

Les autres paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité.

Pour la Directrice générale
Pour la Directrice départementale du Loiret
Le référent eaux potables et de loisirs



Nicolas BUCKENMEIER